

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 011-551 7700 Fax : 011-551 7844
website : www.african-union.org

**TROISIEME SESSION DE LA CONFERENCE
DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE
EN CHARGE DE LA CULTURE
25- 29 octobre, 2010
ABUJA (NIGERIA)**

CAMC/EXP/RAPT(III)

**THEME: FINANCEMENT DURABLE DU SECTEUR DE
DEVELOPPEMENT CULTUREL EN AFRIQUE**

RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS DE LA 3^{ème} SESSION DE LA CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES DE LA CULTURE

INTRODUCTION

1. La réunion des Experts de la 3^{ème} Session de la Conférence de l'Union africaine des Ministres de la Culture (CAMCIII) s'est tenue à Abuja, Nigéria du 25 au 26 Octobre 2010 sur l'aimable invitation du Gouvernement de la République Fédérale du Nigéria qui a abrité la Conférence. Le thème principal de la conférence portait sur "*le financement durable du secteur de développement culturel en Afrique*". La CAMCIII s'est tenue pour aborder des questions importantes de développement et de culture avec l'objectif général d'évoluer dans le programme de développement culturel en Afrique et sa contribution à la paix, à l'intégration et au développement socio-économique en Afrique aussi bien que lancer un appel aux Etats membres et aux partenaires de développement pour un financement durable du secteur de développement culturel.

PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion des Experts les délégués des Etats membres de l'UA suivants : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, République Centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, RDC, Egypte, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Libye, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République arabe sahraoui démocratique, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, et Zimbabwe.

3. Les Organes de l'UA et les Bureaux régionaux, les Communautés économiques régionales, les organisations culturelles et les partenaires à la coopération étaient également représentés: Le Parlement panafricain (PAP), l'Académie africaine des langues (ACALAN), le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Est (CEE)(CEA, La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Fonds africain du patrimoine mondial (AWHF), le Réseau international des musées africains (AFRICOM), l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA), Art Moves Africa (AMA), CERDETOLA, Cultures Works Africa, Ecole du Patrimoine Africain (EPA) Centre for Heritage Development in Africa (CHDA), ArtWorkAfrica.

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

4. Le Directeur des Affaires sociales de la CUA, Dr. Olawale I. Maiyegun a souhaité la bienvenue aux Experts. Dans son discours de bienvenue, le Directeur a rappelé aux Experts le rôle important qu'ils doivent jouer pour contribuer à la visibilité, au développement et à l'adoption des politiques, décisions et instruments en matière de culture en tant que moyen d'avancer dans le programme culturel du continent. Le directeur a invité tous les participants à s'engager dans des discussions sincères et approfondies et à mener des actions concrètes pour finaliser les instruments culturels proposés par la CUA pour adoption par la réunion ministérielle et pour la mise en œuvre ultérieure par les Etats membres et les Communautés économiques régionales.

5. La déléguée de l'Algérie a commencé son discours en exprimant sa gratitude au Gouvernement de la République fédérale du Nigéria pour abriter la conférence et la qualité de l'organisation. Elle a rappelé la résolution de la 2^{ème} Session de la Conférence des Ministres de la Culture qui a souligné la nécessité de promouvoir davantage les industries culturelles et créatrices. Il a mentionné l'importance de combler la fracture numérique en disséminant l'utilisation des multimédia pour le développement culturel et en favorisant la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

6. Le Ministre de la Culture, du tourisme et de l'orientation nationale de la République fédérale du Nigéria S.E. Abubakar, Sidique Mohamed, dans son discours d'ouverture a exprimé sa satisfaction quant à la présence massive et à la présence d'éminents experts à la réunion. Il a également mentionné qu'il envisage que la réunion soit un tremplin et une base pour un développement rapide des initiatives et programmes du secteur culturel sur le continent. Il a fait référence au fait que la culture est évidemment le secteur où l'Afrique jouit d'un avantage relatif par rapport aux autres continents. A ce titre il a donné la responsabilité à tous les participants de discuter et d'échanger sur les moyens créatifs pour financer ce secteur critique qui à son tour servira de catalyseur dans la création de richesse, l'autonomisation des jeunes et la réduction de la pauvreté. Il a conclu en souhaitant à tous les participants un séjour agréable au Nigeria et des travaux fructueux.

II. QUESTIONS DE ROCEDURE

A. Election du Bureau

7. Conformément au règlement de l'UA et suite à la consultation entre les Etats membres de chaque région, le Bureau de la CAMC III a été élu et se compose comme suit:

Président	Nigéria (Afrique de l'Ouest)
1 ^{er} Vice-président	Zimbabwe (Afrique australe)
2 ^{ème} Vice-président:	République démocratique du Congo (Afrique Centrale)
3 ^{ème} Vice-président	Soudan (Afrique de l'Est)
Rapporteur	Algérie (Afrique Nord)

8. Le Comité de rédaction était composé du rapporteur de la réunion et de deux (2) membres du personnel du Département des Affaires sociales, la Commission de l'UA.

B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

1. La réunion a adopté les seize (16) points de l'ordre du jour avec les amendements suivants :

- Inclusion d'un point de l'Algérie au point 10 de l'ordre du jour sur la discussion de l'étude sur l'établissement du Grand musée d'Afrique à Alger.

III. RAPPORT DE S.E. M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UA SUR LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 2^{ème} SESSION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA CULTURE (CAMCII)

9. Le Représentant de la Commission a présenté le Rapport du Président de l'UA (CAMC/EXP/3(III)). Le Rapport a souligné le travail entrepris par la Commission en collaboration avec les organisations partenaires dans le domaine de la culture:

10. Il est noté qu'un certain nombre d'activités a été mis en œuvre avec succès par la Commission suite à la tenue de la 2^{ème} Session de la Conférence de l'Union africaine des Ministres de la Culture (CAMC II) à Alger en octobre 2008. Au nombre des activités, il y avait: l'Atelier de la créativité des jeunes, 1^{ère} et 2^{ème} édition; la participation au Festival Culturel Pan-africain d'Alger en juillet 2009; le 2^{ème} Congrès culturel Panafricain, tenu à Addis Abeba, Ethiopie en novembre 2009; l'élaboration du programme de mise en œuvre de la Campagne

pour la Renaissance culturelle africaine; la Célébration du centenaire de Kwame Nkrumah et le lancement symbolique de la Campagne pour la renaissance culturelle africaine; Le Concert du «Bel Esprit»; la commande de l'étude de faisabilité pour l'établissement de l'Institut culturel panafricain (PACI); la commande de l'inventaire de toutes les activités de Coopération entre l'UE et l'Afrique relatives aux biens culturels; la Promotion des langues africaines et des "études sur l'Histoire ; la participation aux partenariats suivants qui comportent des éléments relevant du domaine de la culture : Afrique – Amérique du Sud ; Afrique- UE et Afrique-Arabe. *Monde*

11. La réunion a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans la commande de la consultation et de l'inventaire de toutes les activités de coopération entre l'Afrique et l'UE dans le domaine de biens culturels. La réunion invite à une conclusion rapide de l'étude pour permettre l'élaboration de projets qui répondront à la non continuation de biens culturels illégalement trafiqués et à leur rapatriement dans leur pays d'origine. Recommandation a été faite aux Etats membres de faire leur propre inventaire de la coopération encours entre l'Afrique et l'UE et d'établir la liste de propositions de projets et de les faire parvenir à la Commission d'ici à la fin 2010.

12. La réunion a pris note du rapport du Président de la Commission sur la mise en œuvre des recommandations de la 2ème session de la Conférence de l'UA des Ministres de la Culture, avec satisfaction et a insisté sur les interventions suivantes après présentation:

- Appui aux activités de la CUA et appropriation des programmes par les Etats membres et les Communautés régionales économiques;
- Appel aux Etats membres de soutenir l'Algérie dans *PI* son initiative du Grand musée de l'Afrique

IV. PANEL DE DISCUSSION SUR LA STRATEGIE DE FINANCEMENT DU SECTEUR DE DEVELOPMENT CULTUREL

13. La réunion a pris note de la présentation du projet de Stratégie pour le financement du secteur du développement culturel présenté par le représentant de la CUA qui portait essentiellement sur la nécessité d'établir des structures et mécanismes novateurs pour le financement du secteur du développement culturel dans tous les Etats membres tels qu'une nouvelle législation des «biens culturels» imposables.

14. La réunion a visionné le documentaire produit par le CELTHO sur le thème de la conférence qui est «Le financement durable du secteur de développement culturel en Afrique». Après le visionnement du film, les panélistes

ont présenté leurs points de vue sur le financement du secteur culturel. ’

15. Le panéliste du Fonds mondial africain du patrimoine I (AWHF) a souligné la nécessité que le financement du secteur culturel doit provenir du continent. Elle a mentionné que l'AWHF est un produit des Etats membres qu'elle est une réussite puisque la grande partie de ses contributions proviennent du continent.

16. La panéliste d'AFRICOM a réitéré qu'il est nécessaire que l'Afrique s'approprie son propre patrimoine et ainsi que le financement de son propre programme culturel. Elle a également souligné la nécessité que le patrimoine soit visible et de mettre la priorité sur la culture et le patrimoine en tant que secteurs de production importants pour la génération de revenus.

17. La panéliste du Centre national des Arts et de la Culture du Nigeria a fait allusion à la nécessité d'élaborer une législation qui permettra le financement du secteur culture. Les tentatives de légiférer seraient entreprises aux niveaux national et régional et seraient coordonnées et mises en synergie au niveau continental.

18. Le panéliste de Culture Works Africa fait allusion à la nécessité de développer et de voter des lois sur les taxes perçues à partir des activités pour le développement communautaire. Il a également mentionné l'utilisation des biens imposables auxquels le gouvernement et les travailleurs contribueraient pour soutenir directement l'art. Les sociétés qui gèrent les loteries nationales devraient également contribuer à un certain pourcentage aux bonnes causes.

19. Le panéliste de Arts MoveAfrica (AMA) Belgique a souligné l'importance de la mobilité des artistes et professionnels de développement culturel en Afrique qui permet de promouvoir le transfert du savoir-faire et l'intégration sociale. AMA a jusqu'ici octroyé plus de 300 bourses de mobilité et reçoit ses ressources des fondations occidentales comme Ford

20. Les participants à la réunion ont souligné les points suivants suite aux présentations :

- L'expérience de la Tunisie sur la décision politique d'allouer 1% du budget national à la culture qui devrait passer à 1,5% a été souligné et l'expression pourrait être reprise par les autres Etats membres.

- les ministères de la Culture devront développer une forte culture de l'obligation redditionnelle et adopter un programme axé sur les résultats ; et une méthode de travail qui consiste à collecter les données statistiques pour pouvoir bénéficier d'un financement conséquent de la part des pouvoirs publics et des partenaires

- L'élaboration d'études contenant des données statistiques précises sont nécessaires pour démontrer l'importance et la capacité de la culture dans la contribution de la culture à la croissance du développement national et du développement économique dans ce domaine

- La mobilisation davantage de ressources pour rendre plus compétitifs les biens culturels africains sur le marché international et la promotion des échanges des biens culturels interafricain sont prioritaires par rapport aux échanges culturels intercontinentaux;

- Il a été recommandé qu'un nouvel esprit relatif aux contributions financières volontaires et à l'appui à la culture devrait être promu au niveau d'un citoyen africain en général et du secteur privé en particulier. Ce nouvel approche permettrait de promouvoir les initiatives locales et nationales et la création de Fonds pour le développement culturel.

- L'élaboration, l'adoption et la promotion de la part des Etats membres d'une législation sur les exemptions et les détaxes fiscales pour les donateurs en faveur du développement

- Il a été souligné la nécessité d'établir des structures et mécanismes novateurs pour le financement du secteur de développement culturel dans tous les Etats membres tels qu'une nouvelle législation sur "les biens culturels" imposables y compris en particulier les activités économiques à revenus élevés qui ont un impact sur le patrimoine culturel comme la construction des infrastructures et l'exploitation des ressources naturelles.

- Les CER et les États membres devraient encourager les Expériences et les bonnes pratiques sur le financement de la culture. La CEDEAO en particulier qui a une solide expérience dans la promotion et le financement des initiatives régionales de développement culturel est invitée à faciliter le processus.

V. ETUDE DE FAISABILITE POUR L'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT CULTUREL PANAFRICAIN

21. Le rapport intérimaire sur la consultation pour l'établissement de l'Institut culturel Panafricain (PACI) qui s'effectue par le Centre for Heritage development in Africa (CHDA) a souligné ce qui suit :

22. La présentation de la méthodologie qui est surtout basée sur l'examen et l'évaluation des programmes et des mandats des Instituts culturels régionaux et continentaux existants qui ont le potentiel d'être transformés en PACI ; et la transmission de questionnaires aux Instituts culturels et pratiquants pour obtenir les différentes recommandations qu'ils formuleront sur la création du PACI

23. L'étude impliquera des visites dans certains instituts culturels en Afrique, tels que l'OCPA, l'EPA, le CELTHO, et l'université Senghor d'Alexandrie ;

24. Le but de cette présentation du rapport intérimaire était de d'informer les Etats membres sur l'état d'avancement réalisé et l'orientation donnée à la conduite de l'étude qui devrait être prête et transmise aux Etats membres pour commentaires d'ici à novembre 2010.

25. La réunion a pris note du rapport intérimaire et formulé les observations suivantes :

- La nécessité d'établir une collaboration plus étroite entre le Centre pour le développement de l'héritage culturel en Afrique (CHDA) et l'Algérie, qui avait déjà proposé de jouer un rôle de premier plan dans la conduite de l'étude, ~~y compris son financement;~~
- La nécessité d'accorder une attention particulière à l'identification des faiblesses institutionnelles de tous les mandats et les activités existants des institutions culturelles qui constituent un double emploi aux plans régional et continental. Cela contribuerait aussi à la cartographie des institutions et des programmes culturels en Afrique;
- La nécessité d'augmenter encore le nombre et les catégories d'institutions qui pourraient être restructurées en Institut Culturel Pan Africain (PACI);
- La nécessité de transmettre l'étude réalisée, aux États Membres, pour commentaires, en vue de validation par la réunion du Bureau CAMC3.

VI. RATIFICATION DE LA CHARTE POUR LA RENAISSANCE CULTURELLE AFRICAINE

26. La Charte pour la Renaissance culturelle africaine a été officiellement adoptée à la session ordinaire du Sommet tenue à Khartoum, Soudan le 24

janvier 2006. Depuis son adoption en 2006, sur les cinquante trois (53) Etats membres de l'Union, seulement un (1), le Mali, l'a ratifié quoique vingt (20) Etats membres (20) l'aient signée. La Charte ne peut seulement entrer en vigueur immédiatement dès réception par la Commission de l'Union africaine des instruments de ratification de deux-tiers de l'ensemble des Etats membres.

27. La réunion a félicité le Mali pour avoir ratifié la Charte et de nouveau réitéré la nécessité pour les autres Etats membres faire le plaidoyer pour la ratification de ce document et outil important qui une fois entrée en vigueur par sa ratification par deux-tiers des Etats membres et l'élaboration des directives de sa mise en œuvre donnera un nouvel élan au secteur de développement culturel du continent.

28. La réunion a souligné ce qui suit après les présentations:

- Le nécessité d'accélérer le processus de ratification, de vulgarisation et de mise en œuvre de la Charte pour la Renaissance culturelle africaine en mettant le processus de ratification comme l'une des priorités dans le programme de chaque ministère de la culture, de s'engager pour qu'il soit ratifié d'ici à 2012 et de présenter des rapports réguliers sur le processus à la CUA et au bureau.
- Il a été souligné la nécessité de traduire la Charte dans les langues nationales et son inclusion dans des programmes d'études des écoles et des universités pour un large accès et les moyens de promouvoir les valeurs positives et le panafricanisme.
- La participation active du Parlement panafricain et des Parlements nationaux dans le processus de ratification a été soulignée.

VII. PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE POUR LA RENAISSANCE CULTURELLE AFRICAINE 2010 – 2012

29. La réunion a félicité l'élaboration, par la Commission, du programme de mise en œuvre de la Campagne pour la Renaissance culturelle africaine dont les activités principales sont les suivantes :

- Promotion des valeurs culturelles africaines dont les langues africaines de sorte que leur potentiel soit exploré et utilisé au maximum afin de renforcer un sens d'identité des Africains.
- Promotion de la ratification de la Charte pour la Renaissance culturelle africaine pour s'assurer son entrée en vigueur d'ici à

2012. La Charte a été adoptée en 2006 et jusqu'ici seul le Mali l'a ratifiée.

- Le développement d'initiatives et de programme en vue de dynamiser les industries culturelles et créatrices, ainsi que la promotion des valeurs positives afin de renforcer la contribution de la culture à l'intégration et au développement du continent.

30. La réunion a mis l'accent sur les points suivants suite à la présentation:

- La nécessité pour les Etats membres d'exercer leur leadership politique personnel pour l'appropriation réussie du programme de la campagne pour la Renaissance culturelle africaine 2010-2012, et la redynamisation de la collaboration entre les secteurs de l'éducation et de développement culturel en concevant et en mettant en œuvre des programmes conjoints. La réunion a pris note et salué les efforts du Nigéria, de la Namibie et de la Tanzanie qui sont sur le point de finaliser le processus de ratification.
- Il a été souligné la nécessité d'établir la collaboration interministérielle et les comités pour l'appropriation et la mise en œuvre de la campagne en focalisant spécialement sur le renforcement des programmes conjoints entre les ministères de la culture et de l'éducation.
- Il a été souligné la nécessité de faire le plaidoyer auprès des Etats membres pour la création d'autres espaces culturels et de renforcer l'identité culturelle africaine dans la conception architecturale et la décoration de tous les lieux publics comme les ministères, les ambassades et les Sièges en tant qu'élément de l'effort pour la Renaissance culturelle africaine. La création des bureaux de culture et de tourisme dans toutes les CER et ambassades africaines dans le monde entier a été souligné.

VIII. RAPPORT DU 2^{ème} CONGRES CULTUREL PANAFRICAIN

31. Le 2^{ème} Congrès culturel panafricain s'est tenu à Addis Abéba, Ethiopie du 9 au 11 novembre 2009 sur le thème "**Inventaire, protection et promotion des biens culturels africains**". Près de deux cents cinquante (250) participants de trente deux (32) Etats africains de l'Union africaine, et de la Diaspora ont assisté au Congrès.

32. Le Congrès était une poursuite des efforts pour parvenir à une compréhension commune sur les questions de culture et de développement et son état consensuel et a mis l'accent sur ce qui suit: la nécessité d'établir un fonds national d'affectation spéciale pour le développement culturel ; le renforcement des partenariats publics et privés; La mise à jour de la législation nationale et de structures douanières relatives à la protection de biens culturels; et l'établissement de réseau entre les musées d'Afrique et de l'UE.
33. La réunion a souligné ce qui suit après la présentation:
34. Recommander qu'une décision soit soumise au Sommet de l'UA sur la préservation du secteur du développement culturel en tant que ministère du Gouvernement et non associé à beaucoup de secteurs liés entre eux.
35. Faire spécialement attention au renforcement de capacité des musées y compris l'établissement des réseaux de musées dans le continent et avec les musées et partenaires d'autres continents.
36. Lier les résolutions du PACC2 sur le sous-thème de l'éducation et mobilisation sociales avec le programme de mise en œuvre de la campagne pour la Renaissance culturelle africaine pour renforcer le rôle de la culture dans la redynamisation de l'esprit panafricaniste parmi les jeunes générations.
37. les recommandations du 2^{ème} Congrès Panafricain soient soumises au Conseil exécutif pour approbation.

IX. RAPPORTS

38. Le rapport de l'ACALAN a présenté les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes pour la promotion des langues africaines, aussi bien que le progrès dans le renforcement des capacités de l'Académie africaine des langues à Bamako, Mali. L'ACALAN a réussi jusqu'ici à créer des Commissions de langue pour le setswana et le cinyanja (Afrique australe) et le fulfulde, le haoussa et le mandenkan (Afrique de l'Ouest) en tant que langues frontalières de circulation à promouvoir. Avec l'appui régulier de la Commission, l'ACALAN a également réussi à augmenter sa visibilité dans les Etats membres de l'UA.
39. Le rapport du CELHTO a souligné la préservation de ses atouts à travers la numérisation, la promotion des cultures africaines et l'intégration et le développement. Pour remplir cette mission, le CELHTO a participé à la production et à la diffusion systématiques de documents, à la réalisation d'études sociologiques des communautés africaines, le développement

des rapports avec les Diaspora africaines et à la recherche des stratégies africaines authentiques de prévention et de résolution des conflits et à la promotion de la culture pour le développement. Le projet de numérisation vise à conserver et à mettre à la disposition d'un grand nombre d'utilisateurs des publications peu connues, inaccessibles ou dont l'on ne peut établir le suivi. Les documents historiques, menacés de disparition et les productions du CELHTO qui existent en un seul exemplaire sont numérisés en priorité. Les documents numérisés seront progressivement enregistrés de sorte qu'à la fin, la documentation du CELHTO puisse être consultée en ligne.

40. Le rapport du Fonds mondial africain du patrimoine (AWHF) a souligné que ses buts stratégiques concernent **l'augmentation du nombre de propositions de candidature sur la liste du patrimoine mondial venant d'Afrique**. Ainsi, une série de cours de formation en proposition de candidature a été lancée en collaboration avec les organes consultatifs auprès du Comité mondial du patrimoine et de Centre mondial du patrimoine. Les cours visent à renforcer les capacités des professionnels africains en patrimoine sur l'élaboration des dossiers de propositions de candidature et à créer un réseau de personnes de ressource sur le continent. 18 des 51 Etats africains Partie sont concernés par le cours du premier cycle de cours entre novembre 2008 et mars 2010.
41. Le Fonds mondial africain du patrimoine (AWHF) a lancé un appel à tous les pays africains pour contribuer au Fonds de dotation du patrimoine mondial africain ou pour supporter les coûts opérationnels du Fonds en tant que tel un appui démontrera la détermination des Etats africains pour faire partie du Fonds qui est notre propriété à nous tous. Si un engagement solide de l'Afrique est établi, les sites du patrimoine mondial seront des catalyseurs dans la transformation de l'image de l'Afrique et dans la stimulation de la croissance et du développement d'infrastructure au profit des peuples de l'Afrique.
42. Le Rapport de l'OCPA portait sur l'élaboration du projet de stratégie et de Plan d'action en vue de faciliter la formulation d'une stratégie régionale pour le suivi efficace des conclusions de la Table ronde d'Alger. Les autres initiatives mises en œuvre incluent: la création d'un portail culturel régional, les efforts relatifs au développement de réseau et au renforcement des capacités, l'appui donné aux institutions et aux organisations culturelles existantes et aux nouvelles initiatives régionales aussi bien qu'à la coordination entre les Instituts culturels régionaux africains, à savoir par le SICADIA (le Sommet des Instituts culturels de l'Afrique et de la Diaspora).

43. La réunion a souligné les points suivants suite à la présentation:

- La nécessité de renforcer la visibilité et d'établir un portail commun, une stratégie de base de données et de communication pour tous les Instituts culturels panafricains qui seraient coordonnés dans la période intérimaire par l'OCPA en attendant la création de l'Institut culturel panafricain.
- La nécessité pour les Etats membres et pour les Communautés économiques régionales d'améliorer la collaboration et les contributions techniques et financières en faveur des Instituts culturels panafricains. Mention spéciale a été faite pour les contributions des Etats membres à AWHF.

X. POINTS PROPOSES PAR LES ETATS MEMBRES

44. La République fédérale du Nigéria a souligné la nature panafricaine et la contribution à la promotion des arts et de la culture de l'Afrique noires/ aussi bien que la diversité culturelle internationale et la solidarité des activités du Centre pour les Arts de l'Afrique noire et les civilisations (CBAAC) et la culture africaine et la compréhension internationale (IACIU).

45. Les Experts ont recommandé l'approbation des deux Instituts comme les Instituts culturels panafricains par la réunion ministérielle

XI. EXAMEN DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE

46. Le projet d'ordre du jour et de programme de travail de la réunion ministérielle a été examiné par les experts, et ils les ont adoptés.

XII. DATE ET LIEU DE LA CAMC IV

47. La décision sur la date, le lieu et le thème de la 4^{ème} session de la Conférence de l'Union africaine des ministres de la culture a été référée à la réunion des ministres.

XIII. DIVERS

48. La Tanzanie que le projet de voie vers l'Indépendance soit appuyé par une décision de la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union africaine/

xiv ?
xv ?

XII. ADOPTION DU RAPPORT DES EXPERTS

49. La réunion a adopté le rapport des Experts de la CAMC III avec des amendements.

XIII. CEREMONIE DE CLOTURE

50. La séance a été alors levée.

2010

Thème: financement durable du
secteur de développement culturel en
Afrique. Rapport de la réunion des
experts de la 3ème session de la
conférence de l'Union africaine des
ministres de la culture

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/1428>

Downloaded from African Union Common Repository